

ARRETÉ N° .56.-2026

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A
MONSIEUR SERGE LUNARDELLI, CONSEILLER MUNICIPAL
RATTACHÉ AU MAIRE
CHARGÉ DU PROTOCOLE CIVIL ET ACTIONS SPECIALES**

Nicolas BOULAND,

Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Monsieur Serge LUNARDELLI, Conseiller Municipal,

CONSIDERANT la nécessité de désigner des conseillers municipaux pour seconder Monsieur le Maire dans l'exercice de ses missions ; tous les adjoints étant titulaires d'une délégation.

ARRETE

ARTICLE 1er

A compter du 21 mars 2026, Monsieur Serge LUNARDELLI, Conseiller Municipal, rattaché au Maire, est délégué pour remplir en mes lieu et place et concurremment avec moi, les fonctions relatives **au protocole civil et actions spéciales**.

ARTICLE 2

Monsieur Serge LUNARDELLI est autorisé, sous ma responsabilité et ma surveillance, à signer tous documents et courriers en rapport avec sa délégation. Il me rendra compte des missions qui lui seront confiées.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services municipaux, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, comptable de la Commune.

Fait à Carnoux en Provence, le



Spécimen de la signature
de Monsieur Serge LUNARDELLI

Le Maire,

Nicolas BOULAND

